

## **Transcription vidéo l'essentiel – Le financement court terme des très petites entreprises (TPE)**

Artisan, commerçant, TPE, profession libérale... vous pouvez renforcer votre trésorerie avec... Le financement court terme

On parle de financement court terme quand la durée est inférieure ou égale à 1 an.

Il s'agit de renforcer votre trésorerie, pendant une période, courte ou temporaire, durant laquelle vos dépenses sont supérieures à vos recettes.

Vous pouvez opter pour un crédit de trésorerie et/ou un financement par mobilisation de créances.

Si votre dossier est complet, votre demande de financement recevra une réponse sous 15 jours ouvrés.

Un échange régulier avec votre banquier permettra de s'assurer que le financement correspond bien à vos besoins.

En cas de désaccord avec un refus de crédit, vous pouvez déposer un dossier auprès du médiateur du crédit aux entreprises.

Plus d'informations sur [lesclesdelabanque.com](http://lesclesdelabanque.com)